

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26 novembre 2021

– Point 9.2 de l'ordre du jour –

Délibération 2021-54

Relative à la conclusion de l'avenant à la convention de partenariat sur la gestion et le financement des registres des cancers généraux et spécialisés

Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 et suivants du code de la santé publique,

Vu la délibération 2018- 22 en date du 23 novembre 2018 et relative à la conclusion de la convention de partenariat sur la gestion et le financement des registres des cancers généraux et spécialisés,

Vu la convention de partenariat relative à la gestion et au financement des registres des cancers généraux et spécialisés entre Santé publique France et l'Institut National du Cancer en date du 14 avril 2019 et en particulier son article 5.2.2,

Le Conseil d'administration de Santé publique France, dans sa séance du 15 novembre 2021,

DECIDE

Article 1 – autorise la Directrice générale de Santé publique France à conclure un avenant à la convention de partenariat du 14 avril 2019 relative à la gestion et au financement des registres des cancers généraux et spécialisés pour le financement de ces registres au titre des années 2022 et 2023 pour un montant maximal de 2 585 331 euros en autorisations d'engagement pour l'année 2021 et en crédits de paiement sur la période 2022-2023.

Article 2 – la directrice générale de Santé publique France est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 07 décembre 2021

Marie-Caroline BONNET-GALZY
Présidente du Conseil d'administration